

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du 28 mai qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Freddy DUCHESNE, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Gérard COUSIN, Gérard MARECHAL, Éric ROUSSEL, Dominique VICART, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Pascale HOUZE, Lysiane DANTIN, Pascal OURDOUILLÉ.

Etaient absents excusés : MM Hélène DOLMAIRE, Florence LAPA, Christèle HOLLVILLE, Sophie LEFEUVRE, Nicole COZETTE, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Chantal BOULET ;

Était absente : MM Dalila GHOUL.

Avaient donné pouvoir : MM Hélène DOLMAIRE à Colette FINET, Florence LAPA à Gérard MARECHAL, Sophie LEFEUVRE à Dominique VICART, Nicole COZETTE à Serge LEFEUVRE, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA à Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Chantal BOULET à Céline SEIGNEUR- BRIDOUX.

Présents : 20 Représentés : 6 Votants : 26

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2019
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

FINANCES

- 4) Subvention au Secours Populaire Français – Antenne de Longueau
- 5) Subvention à l'ESCL Pétanque – festivités du 14 juillet
- 6) Commune : décision modificative n°1
- 7) Pompes funèbres : Compte administratif 2018
- 8) Pompes funèbres : Compte de gestion 2018

ADMINISTRATION

- 9) Projet porté par l'entreprise LHOTELLIER et l'organisme de formation AFTRAL sur l'ancienne zone de fret.
- 10) Droit d'initiative.

1) Compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur COUSIN Gérard est désigné secrétaire de séance.

3) Communication du Maire

Madame le Maire donne les dates des fêtes d'écoles, des chorales ainsi que du gala de danse.

4) Subvention au Secours Populaire Français Antenne de LONGUEAU

Le conseil municipal, après délibération, attribue une subvention de 1500€, au titre de l'année 2019 au Comité de Longueau du Secours Populaire Français, 6 place Louis Prot, 80330 LONGUEAU, représenté par Madame BEAUDHUIN, Présidente.
Adopté à l'unanimité.

5) Subvention à l'ESCL Pétanque – Festivités du 14 juillet 2019

Le conseil municipal, après délibération, décide l'attribution d'une dotation de 400€ au club ESCL Pétanque, représenté par Monsieur ARDUINO Jean-Marie, pour l'achat de lots à l'occasion d'un concours de pétanque organisé pour les fêtes du 14 juillet.
Adopté à l'unanimité.

6) Commune : Décision modificative n°1 :

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte la décision modificative n°1 telle qu'elle est détaillée ci-dessous :

Section d'investissement :

Opération 81 nouvelle mairie

- Article 2313 constructions - 23 490€

Article 10226 Taxe d'aménagement + 23 490€

Adopté à l'unanimité

7) Pompes funèbres : compte administratif 2018 :

Madame le Maire propose que Monsieur LEFEUVRE Serge, Adjoint au Maire, préside la séance du vote du compte administratif. Après un vote à main levée, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Réuni sous la présidence de Monsieur LEFEUVRE Serge, Adjoint au Maire ; le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L 2121-24 du CGCT ; il est procédé au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE D'APPROUVER le compte administratif des pompes funèbres pour l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 :

Fonctionnement :

Dépenses 00€

Recettes 1 829.00€

REPORT 2017 :

Fonctionnement :

Recettes 14 213.64€

RESULTAT DE CLOTURE

Fonctionnement :

Dépenses	00€
Recettes	16 042.64€

Pascal OURDOUILLE : Je suis un peu surpris parce que la dernière fois vous avez dit qu'il n'y avait pas d'argent pour pouvoir payer quelqu'un 16h pour le cimetière. Je m'aperçois qu'il y a quand même 16000€. Je pensais qu'il n'y avait plus d'argent sur ce compte-là.

Serge LEFEUVRE : Il n'y a pas de personnel ; il faudrait créer un poste.

Pascal OURDOUILLE : la personne avait demandé le paiement de ses heures.

Colette FINET : Une demi-heure tous les jours ça fait pas mal au bout du compte.

Serge LEFEUVRE : Je ne comprends pas très bien cet entêtement à vouloir fermer le cimetière si tout se passe très bien ; il y a des communes, comme Boves, où cela fait 30 ans que le cimetière reste ouvert, et tout va très bien. Vous savez très bien que si quelqu'un veut cambrioler le cimetière il passera par-dessus les grilles. Le principal c'est que les portes se referment.

Pascal OURDOUILLE : et je suis sûr que le règlement à Boves stipule que le cimetière reste ouvert. Aujourd'hui, je dis qu'il y a un règlement intérieur du cimetière et qu'il doit être respecté. Si demain il y a des dégradations, c'est à la mairie de payer les dégradations. Si vous avez 30 000€ de réparations comment allez-vous faire ? Je ne vous le souhaite pas, je souhaite qu'il n'y ait pas de dégradations.

Julien LASZLO : je vais essayer de vous répondre sur l'aspect légal. Il y a un comportement à avoir dans un cimetière qui s'applique abstraction faite des horaires. Je vous donne un exemple d'une personne qui est entrée dans un cimetière très tôt le matin, il n'y avait pas d'éclairage ou très peu, et elle est tombée dans un caveau. La responsabilité de la commune a été recherchée, en cassation. La responsabilité de la commune sur la sécurité a été engagée pour un quart. Quel que soit le lieu public, on s'attend à être en sécurité. Il y a eu un défaut des pompes funèbres qui n'a pas mis de signalétique. Si demain, on a des vols sur des tombes, ce n'est pas un cas de sécurité. Il y a une obligation de moyens pas de résultats. Comme dit Madame le Maire, un cimetière peut être fermé, mais rien n'empêche les personnes d'entrer et de faire des dégradations. Je cherche juste à vous rassurer sur ce point.

Pascal OURDOUILLE : J'attire l'attention du Maire, pour qu'il agisse puisqu'il dispose des outils et des moyens juridiques. Ce n'est pas moi qui le dis c'est le Conseil d'Etat.

Julien LASZLO : Quand on arrive en conseil d'état, le problème c'est qu'il faut aller rechercher les jugements du Tribunal Administratif, voire des cours administratives d'appel, pour connaître les faits. Dans ce cas-là, je regarderai exactement ce qui s'est passé dans ce cas de figure. Le conseil d'Etat est là pour rappeler le droit mais appliqué à une situation.

Adopté par 18 voix pour et 06 voix contre.

8) Pompes funèbres : Compte de gestion 2018

Il est rappelé que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 des pompes funèbres. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté par 20 voix pour et 06 voix contre

9) Projet porté par l'entreprise LHOTELLIER et l'organisme de formation AFTRAL sur l'ancienne zone de fret

VU la réunion de la commission urbanisme du 23 avril 2019,

VU la présentation en conseil municipal du 13 mai 2019,

VU la présentation en réunion publique du 14 mai 2019,

CONSIDERANT les réunions de présentation du projet porté par l'entreprise LHOTELLIER et l'organisme de formation AFTRAL qui consiste à établir leurs activités respectives sur le terrain de l'ancienne zone de fret de la S.N.C.F ;

CONSIDERANT que ces présentations ont toujours été suivies d'échanges afin de répondre le plus précisément possible aux interrogations suscitées ;

CONSIDERANT plus particulièrement que les responsables des deux entreprises se sont engagés à n'exclure aucune solution si des nuisances sonores survenaient

CONSIDERANT plus particulièrement que les responsables des deux entreprises se sont engagés à limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement proche ;

CONSIDERANT que la question des aménagements routiers concerne le traitement de la rue Lucette Bonard ou la création d'un demi-échangeur pour accéder à la rocade, sera directement évoquée avec les élus et les services d'Amiens Métropole ;

CONSIDERANT que la commune dispose des garanties et des engagements des deux acquéreurs ;

Le Conseil municipal, après délibération, DECIDE d'émettre un avis favorable au projet porté par l'entreprise LHOTELLIER et l'organisme de formation AFTRAL sur l'ancienne zone de fret.

Pascal OURDOUILLE : Nous sommes surpris, nous la liste « écouter et agir » de ne pas voir sur ce document, que Madame le Maire prendra un arrêté pour interdire les poids lourds sur la rue du cimetière et la rue Lucette Bonard

Colette FINET : Nous en avons déjà parlé le soir de la réunion, cela ne peut pas se prendre comme ça par les élus, il faut que nous fassions une étude avec des expertises ; il faut déjà mettre sauf desserte locale, il peut y avoir un camion qui va livrer la restauration par exemple. Mon attention avait été attirée par l'intervention d'une personne qui a dit « cela suppose qu'il va falloir apporter une attention particulière parce qu'il ne faudrait pas que les poids lourds aillent passer par la rue Lavoisier par exemple ». Effectivement, il faudra que l'on prenne des mesures avec la métropole, après l'expertise, pour que cela soit fait correctement. Je ne peux pas décider toute seule, la rue Lucette Bonard est une voie métropolitaine.

Pascal OURDOUILLE : C'est le Maire qui a l'autorité, pas la métropole. Le Maire reste le Maire de sa commune, même s'il y a une voirie métropolitaine.

Serge LEFEUVRE : Il faut quand même l'accord de la métropole.

Pascal OURDOUILLE : Ce n'est pas ce que j'ai vu. Le Maire a le pouvoir sur la Métropole.

Serge LEFEUVRE : On reste maître dans la commune, c'est nous qui prenons les arrêtés, mais on demande l'avis à la métropole. On ne va pas intervenir sur des voies métropolitaines sans accord de la métropole.

Pascal OURDOUILLE : ce n'est pas ce que j'ai vu, la mairie a le pouvoir sur la métropole, elle peut prendre les arrêtés qu'elle veut. Elle a le plein pouvoir sur sa commune.

Éric MAQUET : On va parler de la rue Lucette Bonard. Je viens de passer rue du cimetière ; ils sont en train de refaire l'entrée des anciens ateliers en bitume écrasé. Ce qui veut dire qu'il va y avoir encore de la circulation ici. On voit bien apparaître AFTRAL et LHOTELLIER, mais pas la SNCF. J'aimerais bien qu'on ait des contacts avec la SNCF ; je sais que c'est difficile, mais vous

en tant que Maire et élus, il faudrait mettre la SNCF au pied du mur, parce qu'ils vont y passer encore.

Colette FINET : je suppose que cela rejoint la question que Monsieur OURDOUILLE va poser tout à l'heure, à propos de la lettre qu'il m'a envoyée. C'est plus dans le droit d'initiative ça.

Pascal OURDOUILLE : Non non si cela avait été en droit d'initiative, je l'aurais marqué. Et là ce n'est pas ce que j'ai marqué. On vous a interpellée dans ce courrier, sur les monts de terre

Colette FINET : oui mais comme vous parlez de la SNCF, d'une discussion avec eux, c'est la question que vous m'avez posée par écrit, sans qu'il n'y ait écrit droit d'initiative. J'ai bien vu.

Pascal OURDOUILLE : c'est concernant les fameux monts anti bruit,

Colette FINET : Cela est réglé ils doivent rendre la place nette.

Pascal OURDOUILLE : ce n'est pas de cela dont je parle, c'est des nouveaux murs anti bruit sur l'arrière, c'est la base travaux de la SNCF. Ils ont recouvert de terre pour ne pas que cela se voit. Sauf qu'aujourd'hui, la terre est en train de partir et on s'inquiète. Pourquoi est-ce qu'ils se sont empressés de mettre de la terre par-dessus ? On voit bien que c'est des résidus bitumeux. Nous nous posons la question de savoir si les résidus bitumeux d'Eurovia n'ont pas servi à faire ce mur anti bruit. On vous alerte à ce sujet-là. Ce n'est pas un droit d'initiative, sinon j'aurais marqué sur la lettre voilà la question dont nous voulons débattre en droit d'initiative.

Colette FINET : On reviendra après sur votre courrier. Y a-t-il d'autres remarques ?

Pascal OURDOUILLE : On aurait bien aimé avoir un avis de la DREAL quand on regarde l'article L 122-2 et l'article L 511-3-1 sur la prévention des pollutions et de nuisances, il est un peu prématuré de donner notre avis, nous aurions voulu un avis de la DREAL.

Colette FINET : après tout ce qu'il y a eu, vous trouvez que c'est prématuré ? Vous avez bien eu tous les documents, vous avez le temps de tout regarder. Chaque fois qu'il y a quelque chose, il faut quelque chose en plus ! Pourquoi n'avez-vous pas demandé l'avis de la DREAL avant ?

Pascal OURDOUILLE : parce que quand on traite le dossier, on passe à travers quelque chose. Ce dossier là on l'a passé plusieurs fois. Cette fois nous avons eu les documents très tôt, et nous avons pu nous pencher un peu plus sur le dossier. Le temps nous ne l'avons pas toujours. Je le reconnais.

Colette FINET : J'ai pensé qu'il fallait battre le fer tant qu'il est chaud, nous avons eu tous les éléments et qu'il ne fallait pas que le conseil municipal en débattre en septembre alors que les réunions citées, sont déjà très loin.

Pascal OURDOUILLE : je comprendrais que ce dossier soit traité à partir de 2020, mais ce n'était pas un dossier à traiter en 2019 un peu plus tard quand même.

Colette FINET : ce dossier est fait pour aller très vite.

Julien LASZLO : ils doivent libérer les locaux pour mars 2020 pour que ce projet se fasse. Ils doivent déposer un permis de construire très rapidement et effectuer les purges, le reste fera l'objet d'aménagements et de constructions successifs. Effectivement, ils sont pressés par ce timing à respecter. Il y a aussi le transfert du personnel dans des conditions correctes.

Colette FINET : on pourrait nous taxer de précipitation si nous n'avons pas pris le temps de faire les choses correctement. Nous avons eu tous les documents, toutes les informations, nous avons posé beaucoup de questions et ils y ont répondu.

Lysiane DANTIN : oui mais l'interdiction pour les poids lourds avait été demandée ?

Colette FINET : Que je fasse pression sur la métropole pour obtenir qu'il y ait moins de camions, sauf ceux en desserte locale, ça c'est possible. Je ne remets pas en cause ce que j'ai dit à la réunion publique ce jour-là.

Pascal OURDOUILLE : Si ICF a fait mettre du goudron, c'est pour faire passer des camions dessus rue du cimetière, nous on vous alerte.

Serge LEFEUVRE : Peut-être qu'ils ont fait ça pour faire passer leurs véhicules, les porte chars, les engins SNCF, ils ont rebouché quand même.

Colette FINET : ce qui est désagréable dans vos propos, c'est que vous mettez toujours en cause notre bonne foi. Il n'y a aucune confiance du tout de votre part à l'égard de la majorité. Autant je suis capable de reconnaître des remarques pertinentes autant je trouve désagréable qu'en permanence notre bonne foi soit en mise en cause. Vous vous mettez dans une posture qui est toujours contre. Jamais vous n'êtes dans une posture où l'on peut avancer ensemble.

Éric MAQUET : La confiance on l'a perdue depuis 8 ans ou 9 ans, depuis que vous avez pris les « rennes » de la mairie, j'ai été exclus du CCAS, alors que c'était une instance agréable, on s'occupait de familles défavorisées, comment voulez-vous qu'on vous fasse confiance ?

Colette FINET : Jamais je ne vous ai exclus du CCAS, je fais appel aux élus du CCAS ;

Éric MAQUET : Le dossier EUROVIA on n'avait pas tous les éléments, il a fallu qu'on creuse un peu, c'est quand même nous qui avons mis les banderoles, qui avons alerté la population ! Est-ce qu'on est dans la confiance, je ne crois pas.

Colette FINET : Dès le départ vous avez mis en cause ma parole. Quand ils sont venus nous présenter le projet, vous avez pensé que j'étais d'accord avec. A partir de là vous avez déversé tout ce que vous avez déversé. Ceci dit, c'était positif, nous avons réuni toute la population. Quand ils sont venus présenter le projet je n'ai jamais donné mon accord.

Éric MAQUET : Mais pourquoi le permis de construire a-t-il été autorisé ?

Serge LEFEUVRE : Mais faites-nous voir un permis signé !

Pascal OURDOUILLE : Pourquoi la confiance a été rompue ? Tout simplement parce que j'ai lu intégralement le compte rendu du commissaire enquêteur. On voit qu'en décembre 2014 Mme le Maire et son premier adjoint ont rencontré EUROVIA qui vous a parlé textuellement d'une usine d'enrobés. Comment voulez-vous que nous, l'opposition, quand on nous donne les documents au compte-goutte, qu'on est obligé de chercher, de creuser, comment voulez-vous qu'on ait confiance ? On a envie d'avancer avec vous, mais le problème c'est qu'à chaque fois que l'on demande quelque chose c'est suspicieux.

Abderrahim ASSIM : Je voudrais revenir sur ce qu'a dit M. MAQUET au sujet du CCAS ; C'est une instance très intéressante qui se passe dans un très bon climat, il n'y a jamais eu ni opposition, ni quelqu'un d'exclus. Je pense que tu es parti parce que tu n'avais plus envie, et que tu as perdu la confiance depuis 08 ans.

Éric MAQUET : Je ne suis pas parti, on ne me l'a plus proposé.

Serge LEFEUVRE : Mais pourquoi ne l'as-tu pas dit, on t'aurait rajouté sur la commission.

Adopté par 20 voix pour et 06 voix contre.

10) Droit d'initiative

Éric MAQUET : vous avez mis les bennes sur la rue Lucette Bonard, c'est une catastrophe.

Lysiane DANTIN : elles ne sont pas vidées assez souvent.

Colette FINET : On a vu, à chaque fois on demande à les faire vider. Dites aux gens qu'ils soient citoyens et qu'ils ne déposent rien à côté.

Colette FINET : Vous permettez M. OURDOUILLE que je lise votre lettre ?

Pascal OURDOUILLE : Je vous l'ai dit je ne mets aucune objection.

Colette FINET : « Madame le maire,

Lors de la réunion publique du 14 mai dernier, il est apparu qu'il y avait une grande absente : la SNCF. Nous constatons sur site, aujourd'hui gardé par des vigiles, des activités qui peuvent laisser supposer qu'Eurovia enfouit sur place sous un monticule de terre, des résidus bitumeux.

De plus la SNCF effectue actuellement des aménagements concernant des activités dont nous ne savons rien et qui pourraient apporter des nuisances au voisinage. Il est grand temps que la SNCF vienne s'expliquer et présenter ses projets devant le conseil municipal. ».

Je pense qu'on peut essayer d'avoir la SNCF en réunion. Je confie à M. LASZLO le soin de la contacter pour organiser une réunion.

Serge LEFEUVRE : Il y a eu un article dans le courrier Picard ce matin, et je pose la question à Nathalie, concernant M. DELICOURT ; je ne comprends pas qu'on n'ait pas été invités.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Alors j'explique, puisque maintenant il faut s'expliquer ouvertement. J'ai donné une invitation à Mme le Maire qui a ramené des adjoints, j'ai invité

d'autres maires et élus du canton, chacun est venu avec qui il voulait, puisque c'était une médaille départementale. Et il n'y a rien en dessous.

Pascal OURDOUILLE : je suis surpris quand même, c'est la fête de M. DELICOURT et on voit M. PIOT et Mme MARCHAND sur la photo ; M. DELICOURT est coupé.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : excusez-moi de ne pas contrôler le photographe, surtout quand c'est quelqu'un de la famille de M. DELICOURT qui a pris la photo. Maintenant, la conseillère départementale a agi dans le cadre de ses fonctions, elle a offert, une médaille avec M. PIOT pour la reconnaissance de M. DELICOURT et de tout ce qui a été fait. Après que vous n'ayez pas été invités les uns et les autres individuellement, moi j'invite les maires de mon canton et les maires font ce qu'ils veulent.

Colette FINET : Je ne suis pas d'accord avec la dernière phrase. Les maires ne font pas ce qu'ils veulent, si sur l'invitation il y avait écrit à l'attention du maire et du conseil municipal j'aurais envoyé une copie à tous les élus. J'ai su qu'il y avait de nombreuses personnes invitées et ne voulant pas y aller toute seule, j'ai demandé à Céline et Freddy de venir avec moi.

Freddy DUCHESNE : On m'a demandé d'y aller, j'ai été prévenu par quelqu'un d'autre.

Colette FINET : je dis cela très clairement, parce que certains élus m'ont demandé pourquoi je ne les avais pas invités. Je ne peux pas prendre l'initiative d'inviter les élus dans la mesure où l'invitation m'a été donnée personnellement. On m'a même dit : « il semble que tu aies eu les invitations et que tu ne les aies pas données. »

Nathalie MARCHAND : entre ce qui semble, ce qui est dit ou pas dit, les rumeurs, les polémiques, moi je ne suis pas là-dessus. Je vous ai dit ce que j'ai fait, j'ai donné aux Maires de mon canton, en plus il y avait un caractère « surprise » parce qu'on ne voulait pas que Jacques et Simone le sachent et c'était compliqué de maintenir le secret. Maintenant que cela ne vous ait pas plu, et bien vous m'en tenez rigueur. Mais moi je suis très contente, avec M. PIOT, d'avoir remis la médaille à la famille DELICOURT ;

Serge LEFEUVRE : Oui, mais autour de cette table il y a des élus, qui comme moi en étant gamin ont vu M. DELICOURT porter ses gros sacs de charbons sur le dos, et moi cela m'a marqué, comme d'autres, et j'aurais aimé participer à cette cérémonie.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Cela aurait été bien que tu y sois.

La séance est levée à 23h

*Le secrétaire de séance,
G. COUSIN*